

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES MURS

(Euronext Paris)

Par courrier du 1^{er} août 2008, la société Cardif Assurance Vie (1) (1, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2008, par suite d'une acquisition d'actions FONCIERE DES MURS sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES MURS et détenir 5 045 210 actions FONCIERE DES MURS représentant autant de droits de vote, soit 10,10% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par BNP Paribas.

(2) Sur la base d'un capital composé de 49 945 972 actions représentant autant de droits de vote.